

Societe de menage perte de contrat

Par advina, le 06/07/2009 à 17:12

Bonjour,

je travail pour une societe de menage qui m'envoi dans d'autre entreprise pour l'entretien des locaux voila mon probleme:

- 1) il m'on embauché avec un salaire d'environ 300 euro par mois;
- ma societe a perdu le contrat de l'entreprise ou j'intervenai et ne ma pas indemnissé
- 2)il m'on alors proposer une autre entreprise mais lors de mon 1er conge maternite il on perdu le contrat et toujours pas indemnisée et pas proposer d'autre endroit
- 3) depuis que je travail avec eux j'intervient aussi pour 3h par semaine dans une autre entreprise mais la pendant mon 2eme conge maternite il en encore perdu le contrat et ne mon meme pas prevenu!! donc le 3juillet je suis aller sur mon lieu de travail le responsable d'agence ma fait une attestation de prescence. j'ai ecrit un courrier a mon patron et pas de nouvel que dois je faire? quel sont mes droits?

donc la je ne sais pas comment ca va aller pour mon salaire de juillet!!! merci pour vos reponses